



TROISIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles****a) Colloque sur la technologie
de l'information dans l'industrie
du spectacle et des médias: répercussions
sur l'emploi, les conditions de travail
et les relations professionnelles
(Genève, 28 février – 3 mars 2000)**

1. Le Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles s'est tenu à Genève du 28 février au 3 mars 2000, sous la présidence de M. Simanjuntak (gouvernement, Indonésie).
2. Le colloque a examiné un document d'information préparé par le Bureau international du Travail¹. Il a adopté à l'unanimité une série de conclusions sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias en tant que base pour les activités futures de l'OIT.
3. Ces textes, ainsi qu'un résumé des travaux du colloque, figurent dans le [rapport final](#), annexé au présent document².
4. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer le rapport final contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:*
 - a) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*

¹ SMEI/2000.

² [SMEI/2000/7](#).

b) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;

c) aux organisations internationales intéressées.

5. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par le colloque dans les conclusions.*

Genève, le 6 octobre 2000.

Points appelant une décision: paragraphe 4;
 paragraphe 5.